



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 21 août 2018

– 3^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^c Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^c Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences

- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Caroline Bourgeois, directrice adjointe au Service des communications
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mmes Chantal Rhéaume, coordonnatrice au Service des ressources matérielles
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aïchatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
- M^c Jean Renaud, coordonnateur au Bureau des services juridiques
- Mmes France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Karine Fournier, analyste, Secrétariat général

Mot de la présidente

Madame Catherine Harel Bourdon souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif en ce début d'année scolaire. Elle souligne la présence de Mme Francyne Fleury, nouvellement nommée directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement et de deux nouveaux membres, Mme Caroline Bourgeois, nouvelle directrice adjointe au Bureau des communications et de la participation citoyenne ainsi que M. Paul Gilbert qui fait un remplacement au Bureau de la présidence et des commissaires.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant :

A-33-1244 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2018-2023

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 » le ou les articles suivants :
 - a) Changement climatique
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 » le ou les articles suivants :
 - a) Frais facturés aux parents
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Entente de principe régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires
 - b) Accessibilité universelle demandée pour nos établissements
 - c) Contamination des sols
 - d) Mesures ministérielles à recevoir
 - e) Pénurie du dispositif de l’Epipen
- déplacer l’article suivant sous la rubrique « Information » :

A-33-1235	Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2018
-----------	---
- retirer les articles suivants :

A-29-1896	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction adjointe pour l’année 2018-2019 – école Léonard-De Vinci et école Montcalm (retiré car déjà pris en pouvoir d’urgence)
A-31-3546	Service des ressources financières – fourniture de produits logiciels – appel d’offres 27-538P – renouvellement d’un contrat à commandes

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
 - a) Changement climatique
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018
 - a) Frais facturés aux parents
- 6- Affaires nouvelles :
 - a) Entente de principe régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires
 - b) Accessibilité universelle demandée pour nos établissements
 - c) Contamination des sols
 - d) Mesures ministérielles à recevoir
 - e) Pénurie du dispositif de l'Epipen
- 7- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - 1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
 - 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
 - 3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 8- Rubrique des commissaires-parents

- * 9- DG-02-434 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- * 10- DG-02-435 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 11- A-29-1894 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition et créations de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 12- A-31-3527 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – remplacement des systèmes intrusion, intercom et entrées électriques – appel d'offres 25-2563P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-3529 Service des ressources financières – école Des Nations – réfection finale de la toiture – appel d'offres 25-2565P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3537 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie et annexe et Saint-Bernardin – appel d'offres 24-522P1 – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3538 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie et annexe et Saint-Bernardin – appel d'offres 24-522P1 – attribution d'un contrat
- 16- A-31-3541 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et intercom – appel d'offres 25-2569P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-3545 Service des ressources financières – centre Gabrielle-Roy (FGA) – remplacement des systèmes électriques, d'urgence et d'intercom – appel d'offres 25-2571P – attribution d'un contrat

- 18- A-31-3548 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-268P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3551 Service des ressources financières – école Saint-François-Solano – remplacement de la distribution électrique, des systèmes d’alarme et d’intercommunication – appel d’offres 25-2570P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3555 Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-244P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 21- A-31-3561-A Service des ressources financières – changement d’administrateur à l’égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- * 22- A-32-191 Service des technologies de l’information – personnel cadre – poste de directrice adjointe du Bureau des systèmes d’information – évaluation finale
- 23- A-33-1242 Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe extérieure
- 24- A-33-1243 Service des ressources matérielles – école Marie-de-l’Incarnation – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la cour et de la mise en conformité des issues
- *25- A-33-1244 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d’investissement 2018-2023
- 26- A-34-3054 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 27- A-34-3076 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2018
- 28- A-34-3077 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2018
- 29- A-34-3078 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 30- A-34-3079 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

31- Information :

- a) A-33-1235 Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2018
- b) A-33-1245 Service des ressources matérielles – école Rosalie-Jetté – travaux supplémentaires dans le cadre de réaménagements de l'école pour accueillir l'école Saint-Fabien, annexe
- c) INF-771 Projet pour discussion – entente de principe régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires
- d) INF-772 Lettre d'approbation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) par le MEES

32- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 29 août 2018

33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juillet 2018.

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 juillet 2018.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

- a) Changement climatique

D'après les météorologues, les températures élevées de cet été se prolongeront jusqu'en septembre et seront de plus en plus probables dans le futur. Nous devons nous pencher sur la façon d'aménager nos écoles dans les prochains mois afin de contribuer à la réduction des ilots de chaleur.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

- a) Frais facturés aux parents

Toutes les directions d'écoles primaires et secondaires ont été avisées de diffuser leurs listes d'effets scolaires pour l'année 2018-2019 sur leur site web. Les écoles ayant dû procéder à des modifications de leurs listes d'effets scolaires afin de les rendre conformes au Guide des bonnes pratiques de la CSDM ont transmis aux parents concernés les listes d'effets scolaires revues et corrigées au mois de juin dernier.

Une vérification des sites web des écoles a été faite récemment et les sites non conformes seront mis à jour.

6. Affaires nouvelles :

- a) Entente de principe régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires
 - Mme Catherine Harel Bourdon a appris qu'une entente de principe sera signée entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec visant à favoriser le partage d'infrastructures scolaires et municipales entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et les cinq commissions scolaires de son territoire. Mme Harel Bourdon mentionne qu'un comité de négociation, formé, il y a un an, de représentants de différents services et d'écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), discutait déjà avec la Ville de Montréal pour s'entendre sur une nouvelle entente-cadre régissant l'échange de services entre la CSDM et la Ville.
 - Mme Lucie Painchaud explique qu'une intention a été dégagée, avec la Table Réflexe Montréal, d'avoir une entente parapluie entre les cinq commissions scolaires et la Ville de Montréal. L'entente de principe spécifie que chaque commission scolaire aura ses particularités et à cette fin, le comité de négociation de la CSDM s'est engagé à fournir le résultat

de ses travaux à la Ville de Montréal. Mme Painchaud mentionne que la facturation sera désormais éliminée, ce qui entraînera une diminution des tâches et des coûts administratifs qui y sont rattachés. Le ministère devrait augmenter sa contribution financière dans ce dossier.

- Une dernière version proposée par la Ville et le Ministère a été envoyée au comité de travail de la CSDM pour commentaires et validation. Les commissions scolaires devront adopter, lors d'une séance du Conseil des commissaires, cette entente parapluie avant qu'elle puisse prendre effet.
- b) Accessibilité universelle demandée pour nos établissements
- L'accessibilité à nos établissements pour les personnes handicapées constitue un enjeu important à la CSDM. Un rapport sera présenté à la prochaine séance du comité exécutif du 4 septembre 2018.
- c) Contamination des sols
- La présidente informe que des recommandations ont été formulées par le Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant la contamination des sols et elle souhaite qu'un rapport traitant des perspectives en lien avec ce sujet soit déposé au comité exécutif. Mme Painchaud ajoute que les recommandations du VGQ seront mises à l'étude par différentes équipes et qu'un rapport à ce sujet sera déposé sous peu.
- d) Mesures ministérielles à recevoir
- Des sommes provenant de la mesure *École inspirante* pour des sorties éducatives ont été reçues avant l'été et de nouveaux montants provenant du Plan d'action gouvernemental sont à prévoir pour les activités culturelles.
 - Mme Painchaud indique que son équipe travaille actuellement avec le Service des finances pour pouvoir proposer des méthodes d'allocations dans les établissements. Des propositions seront déposées au Comité de répartition des ressources ainsi qu'à une prochaine séance du comité exécutif.
 - Par ailleurs, une nouvelle mesure, consacrée au développement pédagogique et numérique, permettra à la CSDM de recevoir un montant de 2,6M\$ pour le virage informatique de ses établissements scolaires.
 - Des investissements pour les infrastructures numériques ont également été annoncés.
- e) Pénurie du dispositif de l'Epipen
- Comme suite à l'annonce durant l'été de la pénurie du dispositif de l'Epipen, des préoccupations ont été soulevées par les membres du comité exécutif. Ils soulignent que les parents pourraient être inquiets de cette

situation et qu'il serait souhaitable de les rassurer. La présidente demande à ce qu'une vérification soit faite dans chacune des écoles pour nous assurer qu'elles ont en leur possession au moins deux ou trois Epipen, selon la taille de l'école et le nombre d'élèves avec des allergies.

7. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été approuvé par le ministère. Mme Catherine Harel Bourdon félicite toute l'équipe des Services éducatifs pour cet accomplissement. Le PEVR pourra inspirer le personnel qui sera mis à contribution cette année pour le développement des projets éducatifs dans les écoles.
- b) Budget 2018-2019 et finances
 - Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.
- c) Qualité de l'air
 - Mme Francyne Fleury dresse un bilan des nouveaux signalements qui ont été rapportés par des membres du personnel du centre administratif, de l'annexe et des différents établissements. Elle fait également état des mesures d'atténuation qui sont prises.
- d) Capacité d'accueil
 - 1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
 - 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
 - 3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

Présentation des tableaux de suivis :

○ **Tableau de suivi d'avancement des modulaires**

Mme Catherine Harel Bourdon présente Mme Chantal Rhéaume, coordonnatrice au Service des ressources matérielles qui accompagne M. Guillaume Geoffroy. Un état d'avancement est fait par M. Guillaume Geoffroy pour l'ensemble des travaux portant sur les modulaires.

○ **Liste des demandes de transformation fonctionnelle**

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

○ **Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures**

M. Guillaume Geoffroy présente un état de situation sur les avancements des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitation majeure dans les différents quartiers. Les commissaires et les administrateurs discutent des différents projets en cours. Les commissaires souhaitent que le plan de communication au regard des chantiers et des travaux dans les écoles soit acheminé aux nouvelles directions d'établissement et aux nouveaux présidents des conseils d'établissement.

○ **Situation des classes d'accueil**

M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, dresse le bilan des inscriptions des élèves de classe d'accueil. Le secteur de l'accueil est en forte augmentation, et ce, nonobstant les demandeurs d'asile. Il y aura plus de 1 700 nouveaux élèves d'accueil pour l'année scolaire 2018-2019, ce qui constitue une année record. Les commissaires et les administrateurs discutent des tableaux reçus du Service de l'organisation scolaire.

Le recrutement d'enseignants pour les classes d'accueil est un enjeu important. Mme Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, mentionne que son équipe est en plein recrutement et qu'un état de situation pourrait être fait lors d'une prochaine séance de comité exécutif.

M. Gendron ajoute que des pourparlers sont en cours actuellement avec les universités pour trouver différentes stratégies qui permettraient aux commissions scolaires l'embauche de stagiaires de 4^e année au baccalauréat en enseignement.

- e) Immeubles excédentaires
 - Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - La CSDM reprendra officiellement possession des locaux qu'elle louait à l'organisme Jeunesse au soleil.
- f) Offre alimentaire
 - Des travaux sont effectués actuellement pour une mise à niveau dans trois cafétérias d'école, mais ces dernières devraient être fonctionnelles dès la rentrée des élèves. Certains travaux temporaires pourraient se poursuivre après le début des classes. Une formation pour le personnel de cafétéria aura lieu le 1^{er} octobre prochain en collaboration avec l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM).
- g) Suivi des projets
 - Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

8. Rubrique des commissaires-parents

Une question est posée par Mme Mélanie Robinson, à savoir si les écoles spéciales peuvent ne pas tenir d'assemblées générales.

La documentation relative aux règles d'assemblées sera transférée à la présidence des conseils d'établissement pour la préparation des assemblées. Les documents seront aussi envoyés aux délégués du comité de parents.

Mme Catherine Harel Bourdon demande que la documentation relative aux règles d'assemblées soit également acheminée à toutes les directions d'écoles.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-434 en date du 13 août 2018
de MM. Frédéric Corbeil et Benoît Thomas et
Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-435 en date du 13 août 2018
de Mmes Francyne Fleury et Guylaine Cormier concernant le
sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolition et créations de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1894 en date du 15 août 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT que les deux postes d’agent de bureau classe II de l’école Eulalie-Durocher sont nouvellement vacants;

CONSIDÉRANT que l’école Eulalie-Durocher a toujours des besoins en secrétariat;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins en maintenance des écoles Philippe-Labarre et Marie-Anne;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création de ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR un poste annuel à temps partiel à 60 % d’agent de bureau classe II à l’école Eulalie-Durocher;
- 2° d’ABOLIR un poste annuel à temps partiel à 40 % d’agent de bureau classe II à l’école Eulalie-Durocher;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d’agent de bureau classe II à l’école Eulalie-Durocher et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-332-1-21120-150;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d’aide-concierge à l’école Philippe-Labarre et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-001-1-63000-170;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d’aide-concierge à l’école Marie-Anne et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-276-1-63000-170;
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

12. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – remplacement des systèmes intrusion, intercom et entrées électriques – appel d’offres 25-2563P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3527 en date du 13 août 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour remplacement des systèmes intrusion, intercom et entrées électriques à l’annexe de l’école Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera payé à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 347 700 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Systèmes urbains inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes intrusion, intercom et entrées électriques à l’annexe de l’école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Des Nations – réfection finale de la toiture – appel d’offres 25-2565P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3529-A en date du 17 août 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection finale de la toiture à l’école des Nations;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien - budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 480 400 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection finale de la toiture à l’école des Nations;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie et annexe et Saint-Bernardin – appel d’offres 24-522P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3537 en date du 10 août 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie, Cœur-Immaculé-de-Marie, annexe et Saint-Bernardin;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu quatre soumissions, et qu’elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 440 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bergeron Bouthillier inc.*, pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie, Cœur-Immaculé-de-Marie annexe et Saint-Bernardin. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

15. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie et annexe et Saint-Bernardin – appel d’offres 24-522P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3538 en date du 14 août 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie, Cœur-Immaculé-de-Marie annexe et Saint-Bernardin;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatre soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 440 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau + Équipe Laurence*, pour la réhabilitation majeure des écoles Cœur-Immaculé-de-Marie, Cœur-Immaculé-de-Marie annexe et Saint-Bernardin. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

16. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et intercom – appel d'offres 25-2569P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3541 en date du 10 août 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et intercom à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 321 252 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Desjardins Sécurité du Bâtiment 2733-8649 Québec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et intercom à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – centre Gabrielle-Roy – remplacement des systèmes électriques, d'urgence et intercom – appel d'offres 25-2571P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3545 en date du 13 août 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour Remplacement des systèmes électriques, d'urgence et d'intercom à l'école Centre Gabrielle-Roy;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat 775 775 \$ plus taxes à l'entrepreneur *La Cie Électrique Britton Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme pour le remplacement des systèmes électriques, d'urgence et d'intercom au centre Gabrielle-Roy;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air – appel d'offres 15-268P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3548 en date du 12 juillet 2018 de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle 948 713 \$ plus taxes à *Bercoil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le démarrage, l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 22 août 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

19. Service des ressources financières – école Saint-François-Solano – remplacement de la distribution électrique, des systèmes d'alarme et d'intercommunication – appel d'offres 25-2570P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3551 en date du 13 août 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la distribution électrique, des systèmes d'alarme et d'intercommunication à l'école Saint-François-Solano;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 886 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Genfor ltée*, plus bas soumissionnaire conforme pour le remplacement de la distribution électrique, des systèmes d'alarme et d'intercommunication à l'école Saint-François-Solano;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d'offres 15-244P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3555 en date du 17 juillet 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour l'inspection et l'entretien des groupes électrogènes, a été attribué le 19 septembre 2017 au fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.*, pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle (2018-2019), en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses pour l'entente initiale présentement en cours (2017-2018) est de 231 147,72 \$ plus taxes. À ce rythme, les dépenses ne dépasseront pas l'engagement annuel prévu, soit 260 790,24 \$ plus taxes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 247 341,84 \$ plus taxes au fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.* pour l'inspection et l'entretien des groupes électrogènes, pour une première année additionnelle de renouvellement du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019.

21. Service des ressources financières – changement d'administrateur à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Document déposé : Rapport A-31-3561-A en date du 17 août 2018
de Mme Johannie Lapierre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Josée Cardinal est actuellement l'administratrice principale à l'égard du compte chez Visa Desjardins et qu'elle ne travaille plus pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la Fédération des caisses Desjardins du Québec nous demande de compléter une résolution générale pour tous les comptes de la CSDM;

CONSIDÉRANT que Mme Lise Marie Bégin a été nommée officiellement directrice adjointe au Bureau de la comptabilité depuis le 6 août 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Lise Marie Bégin, directrice adjointe au Bureau de la comptabilité depuis le 6 août 2018, comme administratrice principale à l'égard des demandes faites auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

*22. Service des ressources technologies de l'information – personnel cadre – poste de directrice adjointe du Bureau des systèmes d'information – évaluation finale

Document déposé : Rapport A-32-191 en date du 10 août 2018
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

23. Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe extérieure

Document déposé : Rapport A-33-1242 en date du 15 août 2018
de M. Jonathan Pigeon-Aumont concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Parfait électrique inc.* pour la réfection de l’enveloppe extérieure à l’école Louis-Dupire, située au 6400, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu’il était prévu d’effectuer des réparations ponctuelles sur certaines colonnes de maçonnerie;

CONSIDÉRANT qu’il faut procéder à la démolition et à la reconstruction de toutes les colonnes de maçonnerie;

CONSIDÉRANT qu’une portion de la maçonnerie ne possède pas d’attache à brique et qu’elle doit être démolie;

CONSIDÉRANT qu’il faut procéder à des travaux correctifs sur l’arrière mur fait de bloc de béton et travaux d’installation de gypse;

CONSIDÉRANT l’enlèvement de la maçonnerie, il faut procéder à l’enlèvement et la réinstallation d’un nouvel isolant;

CONSIDÉRANT le remplacement de briques supplémentaires sur quelques façades;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Parfait électrique inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe extérieure à l’école Louis-Dupire.

24. Service des ressources matérielles – école Marie-de-l’Incarnation – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la cour et de la mise en conformité des issues

Document déposé : Rapport A-33-1243 en date du 15 août 2018
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat initial accordé à la firme *Équipe Laurence, experts-conseils SENC* pour les services professionnels liés associés à la réfection de la cour de l’école Marie-de-l’Incarnation, située au 5446, rue Angers, à Montréal;

CONSIDÉRANT l’ajout de la mise en conformité des issues de l’école au mandat de la firme;

CONSIDÉRANT que l’ajout de la surveillance de cette nouvelle portée des travaux au présent mandat de la firme est plus économique que d’octroyer ce mandat à une autre firme;

CONSIDÉRANT qu’il faut ajouter à ces honoraires, ceux pour la reprise des plans et devis pour lancer un nouvel appel d’offres sachant qu’il n’y a eu aucun soumissionnaire le 9 mai 2018 pour l’appel d’offres 25-2527P;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Équipe Laurence, experts-conseils SENC* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis (conception et surveillance) dans le cadre du projet de réfection de la cour et de la mise en conformité des issues de l’école Marie-de-l’Incarnation.

*25. Service des ressources technologies de l’information – programmation et plan directeur d’investissement 2018-2023

Document déposé : Rapport A-33-1244 en date du 15 août 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue au rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3054 en date du 15 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2018

Document déposé : Rapport A-34-3076 en date du 10 juillet 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juillet 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2018

Document déposé : Rapport A-34-3077 en date du 10 juillet 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juillet 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3078 en date du 15 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3079 en date du 15 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Information :

- a) A-33-1235 Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2018
- b) A-33-1245 Service des ressources matérielles – école Rosalie-Jetté – travaux supplémentaires dans le cadre de réaménagements de l'école pour accueillir l'école Saint-Fabien, annexe
- c) INF-771 Projet pour discussion – entente de principe régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires
- d) INF-772 Lettre d'approbation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) par le MEES

32. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 29 août 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 août 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 août 2018.

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 heures.

Secrétariat général – 5 septembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 août 2018.